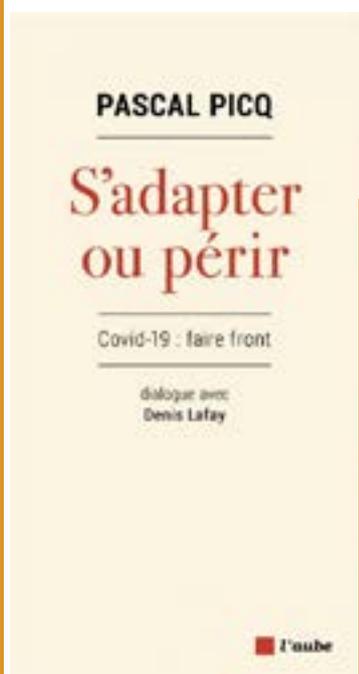
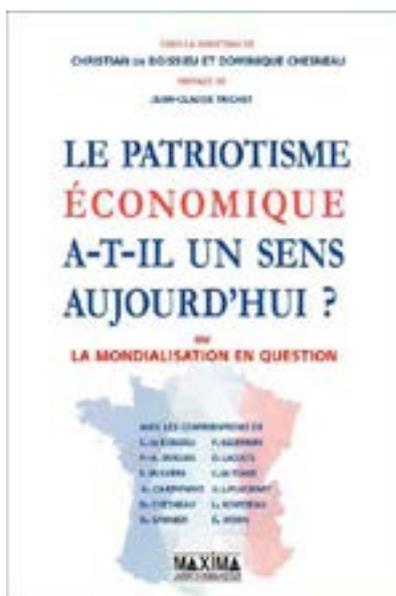
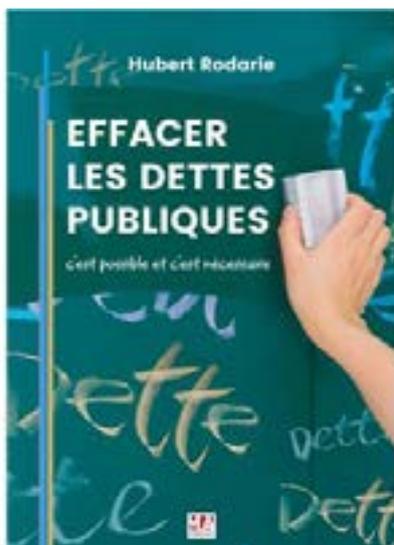


NOS RECOMMANDATIONS DE LECTURE



Novembre 2020

Chroniques de lecture

par Jean-Louis Chambon

Président fondateur du Cercle Turgot
& Jean-Jacques Pluchart

Professeur émérite à l'Université Paris I-Prism



Compagnie des Conseils
et Experts Financiers



AG2R LA MONDIALE



LE CERCLE TURGOT

SOMMAIRE DES CHRONIQUES

« Effacer les dettes publiques c'est possible, c'est nécessaire »p.4

Hubert Rodarie

Par Jean-Louis Chambon

« Le patriotisme économique a-t-il un sens aujourd'hui ? »p.6

Christian de Boissieux et Dominique Chesneau

Par Jean-Jacques Pluchart

« L'égalité, un fantasme français »p.18

Michel de Rosen

Par Jean-Louis Chambon

« S'adapter ou périr - Covid-19 : faire front -p.20

Pascal Picq

Par Jean-Louis Chambon

« Voulons-nous (sérieusement) changer le monde ? »p.22

Bertrand Bardé

Par Jean-Louis Chambon

« Le pouvoir de la destruction créatrice.....p.24

Philippe Aghion, Céline Antonin et Simon Bunel

Par Jean-Louis Chambon

EFFACER LES DETTES PUBLIQUES

« C'est possible, c'est nécessaire »

Hubert Rodarie



Jean-Louis Chambon

Président fondateur du Cercle Turgot

Si vous êtes un lecteur intellectuellement curieux, sensible aux questions économiques et financières et volontiers ouvert à intégrer les disruptions de toutes natures qui traversent notre planète, alors le nouvel essai de Hubert RODARIE va vous combler. Mais, il est probable que vous en sortiez pas ... indemne ; j'entends de vos certitudes !!!

La thèse qu'il soutient en effet vise à proposer une réforme radicale tant monétaire que des échanges internationaux commerciaux et financiers.

Vaste programme ! aurait pu redire « le Général »... tant de pages et de rapports plus ou moins scientifiques ayant déjà été noircies sur ce thème dont l'actualité pandémique n'est plus à démontrer.

Mais les propositions de l'auteur qui s'appuient sur un diagnostic sans appel de l'impasse dans laquelle s'est progressivement enfermée l'économie mondiale depuis les accords de Bretton Woods, générant (structurellement ?) de plus en plus de dettes et de moins en moins de croissance, relèvent plus de l'électrochoc que du « consensus mou... » qui hélas est souvent préféré au débat scientifique de fond :

- Non pas parce qu'elles émanent d'un des plus grands professionnels de l'investissement dont l'expertise, l'expérience et la rigueur scientifique sont unanimement reconnues par ses pairs, mais surtout, parce qu'elles touchent à un tabou économique quasi philosophique : « les dettes publiques », en remettant en cause leur nature même et leur finalité.

Aussi, pour suivre Hubert Rodarie dans sa démonstration, il vous faudra quitter les rives paisibles de l'ordre établi du système international monétaire et financier qui constitue pourtant « les fondations du système économique » et de l'orthodoxie monétaire, et vous extraire des amalgames politico-médiatique des déclarations dogmatiques « mélanchonistes ou frontistes », pour entamer une véritable révolution de la pensée : Concevoir ainsi que les dettes publiques ne sont pas de même nature que les dettes privées, qu'elles résultent de « simples » conventions et qu'elles sont devenues essentiellement « fiduciaires ».

L'auteur en conclut qu'elles peuvent être (en partie) effacée, sous réserve de réformes de fond du système monétaire et des échanges internationaux commerciaux et financiers, sans dommages majeurs pour la stabilité financière. Le constat général reste que le système actuel est totalement bloqué : Malgré toutes les initiatives « non conventionnelles » QE », les supervisions et réglementations de toutes natures, les aberrations prétendues temporaires qui deviennent définitivement incontournables, comme les taux d'intérêts négatifs ou la condamnation « à perpétuité » du prêteur en dernier ressort etc, c'est l'incertitude qui reste la seule constante... avec une conviction « les dettes publiques ne pourront et ne seront jamais remboursées. Le système ne marche plus, ses modèles non plus. Les acteurs financiers sont confrontés à une incapacité de calcul économique et des modèles de risques... Il faut donc, comme le font les scientifiques en pareilles circonstances reprendre la recherche à la base, sur les fondamentaux, et les repenser.

Pourtant cette décision d'effacement des dettes publiques (partiel et concerté) serait le préalable pour « redonner une nouvelle vigueur et un nouveau souffle aux actions, sans attendre une nouvelle crise : Force est de constater en effet que si depuis 2008 les politiques monétaires appliquées n'ont rien résolu tous les problèmes qu'elles visaient, alors on peut craindre que rien ne changera dans l'avenir, « Toutes choses égales par ailleurs ».

« (...) Les décisions des autorités monétaires ont été jugées essentielles pour l'économie voire, en Europe, pour l'avenir même de l'Union (...) ». Aussi sortir de ce « sentiment d'évidence » qui veut qu'un ordre établi soit inchangeable demande un sursaut intellectuel peu commun. Dire que la terre est plate relève aussi d'un sentiment d'évidence » !!!

Aussi c'est tout le mérite de l'auteur de proposer un plan d'action cohérent et ambitieux pour « (...) remettre le dispositif économique et monétaire en place permettant une croissance durable en dépassant le seul plan monétaire par le rééquilibrage mondial de la consommation et de la production de biens et de services aisément reproductibles et de leurs valeur ajoutées (...) ». « (...) Si la confiance que les citoyens occidentaux ont dans leurs monnaies (fiduciaires entre autres) est le rempart du monde occidental, ce qui « relève du passé est dépassé », notre survie passe peut-être par notre capacité à « déconfiner » la pensée monétaire et brûler les dettes publiques !!

Hubert Rodarie nous invitent à suivre ce chemin sur lequel il excelle... chiche !!!



« Effacer les dettes publiques »

C'est possible, c'est nécessaire

MA Edition

[Commander en ligne](#)



Hubert RODARIE

Président des AF2I, ancien directeur général délégué d'un important groupe d'assurances, est un auteur confirmé, lauréat du Prix Turgot - Dfcg et fondateur du réseau CHRONOS.

LE PATRIOTISME ECONOMIQUE A-T-IL UN SENS AUJOURD'HUI ?

Christian de Boissieu et Dominique Chesneau



Jean-Jacques Pluchart

Professeur émérite à l'Université Paris I-Prism

Chapitre 8 (pages 139-164)

Les nouvelles formes du patriotisme économique

Depuis la crise pandémique, le patriotisme économique s'invite dans les débats qui animent les sociétés des pays développés. Ces échanges révèlent la nature polémique mais aussi le caractère polysémique du terme de patriotisme économique, souvent assimilé à celui de nationalisme économique. Il est vrai que ces notions ont été investies par des écoles de pensée parfois opposées, et qu'elles n'ont toujours pas de solides fondements scientifiques (Boulangier, 2006). Elles reflètent des épistémés qui varient dans le temps et dans l'espace. Leurs perceptions diffèrent selon les états d'esprit des groupes sociaux et notamment, selon leurs opinions politiques (Billig, 1995). Les réflexions sur le patriotisme économique ont plus porté sur ses causes et ses effets que sur ses doctrines. En première analyse, le patriotisme économique se distingue du nationalisme économique par sa nature: le premier traduit un sentiment plutôt défensif (l'attachement à un pays et la défense de son économie), tandis que le second recouvre une idéologie offensive (la recherche de la compétitivité économique d'une nation). Le premier bénéficie d'une image globalement positive, tandis que le second souffre de préjugés plutôt négatifs, notamment hérités de l'histoire du XXe siècle. Le patriotisme économique est donc un concept moins conflictuel que le nationalisme économique (Bourguinat, 2019).

Mais le retour du patriotisme économique répond surtout à l'impératif de rééquilibrer les balances commerciales et d'alléger les dettes extérieures de certains pays, comme les Etats Unis ou la

France. Elle se justifie dans certains Etats, comme la France, l'Italie ou l'Espagne, par la nécessité de réduire le chômage en favorisant les productions locales, et de lutter contre les inégalités de revenus et de patrimoines entre les citoyens. Elle s'explique également par les attentes croissantes des consommateurs en matière de respect des droits de l'homme, de santé publique et de protection de l'environnement, qui justifient notamment leurs exigences de protection des travailleurs et de traçabilité des produits. En France, les manifestations en faveur du retour au protectionnisme, de la déglobalisation des échanges, de la relocalisation des usines, de la déconsommation..., ont été relancées depuis les années 2000 et relayées par des déclarations et rapports officiels (Carayon, 2006).

Le patriotisme économique est invoqué dans les polémiques qui opposent les défenseurs aux adversaires du libre-échange, mais aussi les fédéralistes aux souverainistes dans le cadre de l'Union européenne. Le patriotisme économique est dénoncé par les premiers comme engendrant le nationalisme économique et provoquant des « guerres commerciales ». Selon les seconds, les excès provoqués par la globalisation des échanges justifient le recours au protectionnisme. Ainsi, le patriotisme économique est perçu par certains comme étant une alternative à la cosmopolitisation des sociétés et à la mondialisation des économies – génératrices de chômage et d'inégalités dans les pays occidentaux – mais représenté par d'autres comme étant un facteur de contraction des

échanges et de ralentissement de la croissance. Ces débats ont été récemment relancés par la contestation de certains accords commerciaux internationaux (comme le CETA et le TAFTA) et des surenchères (le tit for tat théorisé par Axelrod) entre Etats, illustrées notamment par la menace d'élever les droits de douane américains sur les importations chinoises, contrée par la dévaluation du yuan chinois.

Mais par son exceptionnelle gravité et sa dimension mondiale, la crise sanitaire semble avoir mis à jour certains paradoxes du patriotisme économique. La levée de ces paradoxes requiert une déclinaison des figures passées du patriotisme économique et une exploration de ses formes actuelles et futures. Suivant une double approche axiologique puis praxéologique, les nouvelles formes du patriotisme économique seront déclinées en fonction de leurs fondements théoriques et de leurs modalités pratiques.

LES FONDEMENTS THÉORIQUES ET INSTITUTIONNELS DU PATRIOTISME ÉCONOMIQUE

Les fondements du patriotisme s'enracinent dans ses rapports au territoire, à la pensée libérale et à la responsabilité sociale et environnementale.

Patriotisme et territoire

La littérature distingue trois principales formes de patriotisme (Ferry, 2007), respectivement « territorial », « historique » et « constitutionnel ». Le patriotisme territorial (ou géographique) correspond à « l'amour de la patrie », qui recouvre, selon Voltaire, « la famille et le village », selon Barrès, « la terre de ses ancêtres », et selon Elias « la terre d'un royaume ou d'une république ». L'enracinement territorial permet de distinguer le patriote de l'apatride, le patriotisme du cosmopolitisme. Cette forme originelle du patriotisme recouvre les sentiments d'appartenance et d'attachement d'un peuple à un territoire, qui exigent des sacrifices pour les exaucer. En France, ils sont incarnés par le sacrifice des armées de la République lors de la Révolution française et de la première guerre mondiale. Durkheim (1890) distingue un patriotisme dirigé vers « l'intérieur du pays » et un patriotisme orienté vers « l'extérieur ». Dans ce dernier cas, le patriotisme peut se montrer « offensif » lorsqu'il

conduit à la conquête de pays voisins situés dans « l'espace vital » d'un Etat-nation. C'est pourquoi après 1945, il a été généralement considéré comme étant fauteur de guerres et contraire aux valeurs universelles en faveur de la paix. Le patriotisme territorial perdure toutefois dans la forme actuelle, à la fois défensive et pacifique, du patriotisme économique attachée au terroir, à ses produits et à leurs modes de production. Suivant un mouvement pressenti par Deleuze et Guattari (1980), après avoir subi un flux de « déterritorialisation », les échanges connaissent un reflux de « reterritorialisation ».

Le patriotisme historique (ou culturel) est forgé par les expériences communes d'un peuple, par une mémoire du passé et/ou une vision du futur partagées par une même communauté morale. Il traduit l'attachement à un héritage historique, à un patrimoine culturel et/ou à la promesse d'un avenir commun. Il se manifeste par le désir de « vivre ensemble » et constitue à cet égard un puissant facteur de cohésion sociale. Selon Renan (1831), cette cohésion n'est pas assurée par une langue, une race, une religion ou un territoire, mais seulement par une conscience, des traditions et des valeurs partagées. Cette forme se retrouve aujourd'hui dans les manifestations organisées par les mouvements en faveur de la traçabilité des produits ou du rejet de certaines valeurs culturelles étrangères (notamment l'american way of life).

Le patriotisme constitutionnel (ou national) recouvre un sentiment d'appartenance à un Etat-nation souverain, légitimé par une communauté de citoyens dotée d'une identité collective et régie par des institutions communes, démocratiques ou autoritaires. Durkheim (1890) définit le patriotisme comme étant « l'ensemble des idées et des sentiments qui attachent l'individu à un Etat déterminé ». Cette forme de patriotisme repose à l'origine sur l'idée d'une nation incarnée par l'Etat, dont le rôle est d'intégrer les particularismes dans le cadre d'un espace structuré. Cette intégration repose, selon Jules Ferry, sur deux piliers : « l'alliance de la lumière et de la force » (l'obligation scolaire et le service national).

La problématique de l'universalisation – ou de la « déterritorialisation » – du concept de patriotisme, anime les polémiques entre divers mouvements socio-politiques, aux idées et aux intérêts contradictoires, qui exercent

des pressions politiques et morales sur les organisations internationales (comme le G7 ou le G20, l'Organisation Mondiale du Commerce, le Fonds Monétaire International...) et sur les gouvernements nationaux. Ces tensions, avivées par l'ambiguïté de la notion de patriotisme, sont perceptibles dans la réorganisation (ou la désorganisation) actuelle des échanges commerciaux mondiaux.

Les trois formes précédentes de patriotisme – respectivement territorial, historique et national – sont déclinées différemment selon les Etats-nations et les grandes zones économiques. La disparition de l'URSS, la fin de la guerre froide, le recul de l'impérialisme américain et le renouveau de la Chine, ont favorisé, depuis les années 1990, l'émergence de nouvelles formes de patriotismes (Desert, 2013). Ces dernières se sont traduites par une réhabilitation des religions (comme en Russie ou en Turquie), de certaines traditions historiques (comme en Russie et en Chine), des valeurs militaires (comme en Turquie et au Canada), d'un modèle social (comme en France)... Ces mouvements sont instrumentalisés par l'Etat (qui délivre des « certificats de patriotisme » comme en Chine ou en Russie), mais aussi, par des associations privées, notamment de vétérans (comme aux Etats Unis ou au Canada), de producteurs et de consommateurs (comme dans tous les pays développés). Un clivage s'est ainsi formé entre « patriotisme d'Etat » (ou d'en haut), de plus en plus contesté, et « patriotisme spontané » (ou « d'en bas »), invoqué par certains mouvements contestataires», selon Reich (1991).

Patriotisme et pensée libérale

Cette grille d'analyse contribue à mieux spécifier les formes du patriotisme économique, qui visent à défendre des intérêts économiques d'un territoire (d'une région, d'une nation ou d'une zone économique) et à améliorer la compétitivité de son agriculture, de ses industries et de ses services, afin d'affronter la concurrence internationale.

L'origine du patriotisme économique remonte au XVIIIe siècle, selon Boulanger (2006), avec l'apparition du mercantilisme initié par les guildes de marchands, afin de favoriser l'essor productif et commercial de leur région ou de

leurs pays. Cette forme d'industrialisme national s'accompagne de mesures douanières et fiscales favorisant l'importation de matières premières et l'exportation de produits finis. Le mercantilisme a revêtu des formes différentes selon les pays : le colbertisme (dominé par l'Etat) en France, le bullionisme (orienté vers l'accumulation de métaux précieux) en Espagne, le commercialisme (basé sur l'import-export de biens et services) en Angleterre et aux Pays-bas, le caméralisme (favorisé par l'essor industriel) en Allemagne et au Japon...

Le mercantilisme a été dépassé au XIXe siècle par le modèle de Friedrich List (1841), le « père du Zollverein allemand » (1833), qui visait trois principaux objectifs : un « protectionnisme éducateur », destiné à protéger les industries naissantes ; l'intervention de l'Etat dans le jeu économique, afin de défendre les intérêts nationaux ; la solidarité des agents producteurs et consommateurs envers la communauté nationale.

Après la crise de 1929, le mercantilisme et le protectionnisme listien ont été dépassés par la théorie keynésienne (Keynes, 1931), qui repose sur trois principes :

- Les politiques économiques doivent demeurer indépendantes et viser l'autosuffisance du pays, afin d'y assurer le plein emploi, notamment grâce à des investissements publics ;
- Les politiques monétaire et fiscale doivent être adaptées afin d'éviter les fuites de capitaux et de soutenir l'offre et la demande nationales ;
- L'efficacité économique doit être conciliée avec la justice sociale et la liberté individuelle.

Keynes propose ainsi une forme de patriotisme d'Etat, actionnant des leviers à la fois économiques et sociaux.

Ce modèle fondé sur un Etat-providence a été rejeté par les économistes libéraux (dits classiques ou néo-classiques) qui sont attachés, depuis le XVIIIe siècle, au principe du « laisser faire, laisser passer ». Le libre-échange et le principe de la division internationale du travail s'appuient notamment sur le modèle des avantages comparatifs posé par Ricardo (1817) et illustré par la métaphore du drap anglais échangé contre du vin portugais. La domination du libéralisme a été favorisée, au cours de la seconde moitié du XXe siècle, par des facteurs de

nature à la fois technologique (la mondialisation de la recherche, la baisse des coûts de transport, le développement des techniques de communication...), mais aussi consumériste (la globalisation des marchés, la standardisation des produits, la mondialisation des besoins...). Elle a permis une élévation sensible des pouvoirs d'achat des ménages des pays développés et en développement au cours des Trente glorieuses. Les fusions-acquisitions entre entreprises ont permis une allocation mondiale des ressources productives et financières.

Les prises de contrôle étrangères ont affecté l'emploi local, mais elles ont également contribué à sauver des entreprises sous contrôle et à améliorer leurs productivités, selon Thesmar et Landier (2007). La conférence de l'Organisation Mondiale du Commerce qui a réuni 145 pays à Doha en 2001, a consacré cette domination, en ordonnant un nouvel abaissement des tarifs douaniers, la suppression des subventions aux exportations agricoles et la libéralisation des échanges de services.

Perroux a critiqué dès 1961 la théorie ricardienne des avantages comparatifs qui conduit selon lui à la création de « pays ateliers », « d'usines du monde » (comme la Chine) ou de « fermes du monde » (comme le Brésil). A partir des années 1980, ce modèle a été remis en question par le théorème HOS (Heckscher-Ohlin-Samuelson), selon lequel les transferts de technologies entre les pays et l'internationalisation des filières de production contribuent à fragiliser les avantages comparatifs des Etats-nations.

Patriotisme économique et responsabilité sociale et environnementale

Selon List (1841), les patriotes économiques doivent « se soucier de la prospérité des générations futures ». Selon Durkheim (1890), le patriotisme a pour finalité de « créer une société plus juste et mieux organisée ». Selon Keynes (1933), « le patriotisme ne doit pas être considéré comme un idéal en soi mais comme le moyen de créer un environnement favorable à d'autres idéaux ». Pastré (2006) qualifie ainsi le patriotisme keynésien comme étant « à géométrie variable ». Delaite et Poirot (2010) perçoivent dans ces plaidoyers un nouvel ancrage du patriotisme économique dans la « théorie du

don et du contre-don » conçue par Marcel Mauss (1923). Dans sa version fondatrice, le patriotisme exigeait un sacrifice pour défendre la patrie. Dans sa version contemporaine, il implique des efforts de la part des entreprises et des ménages, afin de compenser les externalités négatives de leurs productions et de leurs consommations, dans l'espace et le temps, sur la planète et pour les générations futures (Jha et al., 1999).

Depuis les années 1970, les avancées du développement durable et de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE) des acteurs économiques, ont modifié la notion de patriotisme économique en lui permettant d'intégrer les effets négatifs – principalement induits par les échanges internationaux – des activités de production, de transport et de consommation (Lepeltier, 2004).

La notion de RSE recouvre trois champs de responsabilité : social, sociétal et environnemental. Elle est étroitement associée à celle de développement durable, introduite à la conférence de Stockholm en 1972 et formalisée par le rapport Brundtland, dans le cadre de l'ONU en 1987. Le développement durable y est défini comme « un développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Ce processus exige de la part des Etats et des entreprises, « une capacité à créer de la valeur de manière équitable et responsable pour le client ou l'utilisateur, et toutes les autres parties prenantes intéressées, grâce à une meilleure adéquation des produits et services aux exigences et aux attentes du marché ou de la société civile ».

Au plan social, la RSE se manifeste par la volonté de l'Etat de préserver l'emploi productif local et le système de protection sociale, face aux investisseurs à court terme et à leurs stratégies de délocalisation des postes de travail. Il privilégie notamment un mode de financement public du système (selon le modèle de Beveridge) en raison de l'instabilité du modèle de répartition entre actifs et inactifs prôné par Bismarck ou du modèle anglo-saxon de capitalisation, sensible aux fluctuations des marchés financiers.

Au plan sociétal, la RSE se traduit par une volonté patriotique d'enracinement local des activités économiques et sociales. Perroux (1961) prônait

la construction de pôles de croissance et de filières industrielles (précurseurs des actuels écosystèmes d'innovation ou d'affaires) exploitant des facteurs complémentaires de recherche et de production. Il préconisait la création de bassins d'emplois et/ou de districts industriels (clusters) - transposés en pôles de compétitivité en France - dans lesquels les groupes, PME et laboratoires de recherche, s'efforcent de développer des technologies ciblées. Au plan environnemental, les normes ISO 14 000 et 26 000 rassemblent les textes fondateurs en matière de développement durable et de RSE. Elles offrent aux territoires de nouveaux facteurs d'attractivité et aux entreprises de nouvelles sources d'avantage concurrentiel. Ainsi, l'application, depuis le début des années 1990, du principe de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), qui fonde « l'économie circulaire » grâce au recyclage des sous-produits et déchets industriels, constitue une avancée significative dans l'implication des entreprises industrielles en faveur du développement durable et du patriotisme économique (Pluchart, 2011).

Cette nouvelle forme de patriotisme économique comporte plusieurs implications :

- L'adoption de nouveaux modes de gouvernance, associant les diverses parties prenantes concernées: Organisations internationales, Etats, collectivités territoriales, entreprises d'extraction et de transformation, transporteurs, consommateurs, ONG, associations écologiques... ;

- L'application d'un nouveau modèle de management des organisations à la fois plus global (intégrant les intérêts des parties prenantes), plus intégré (internalisant les externalités de la production) et plus proactif (orienté notamment vers l'éco-conception) ;

- l'exploitation de nouvelles techniques de pilotage (étendues à l'environnement de l'entreprise), de simulation (faisant appel à la méthode des scénarios), de statistiques (plus multicritères), de comptabilité (intégrant les coûts externalisés) et de contrôle (systématisant le reporting sociétal).

Le développement durable et la RSE sont invoqués à la fois par les altermondialistes pour leur portée planétaire et par les patriotes économiques pour leurs implications locales. Mais la référence à un patriotisme économique, social et environnemental conduit à une dilution de la notion de patriotisme

national, car elle est progressivement investie par des valeurs universelles, comme la défense des droits de l'homme, la lutte contre les inégalités, la protection de la planète... Elle débouche, selon Kant, sur l'idéal d'un « Etat des peuples bien ordonné, propice à une Paix perpétuelle ».

Habermas peut y percevoir « le noyau d'une identité post-nationale » réunissant les « citoyens du monde » ou les « patriotes planétaires ». Elias en conclut que « le cadre national n'est plus l'unité de survie dans un monde globalisé ».

Les instruments et les pratiques du patriotisme économique

Cette évolution des doctrines fondatrices du patriotisme économique peut laisser craindre sa dilution ou sa substitution par d'autres concepts, comme ceux de « citoyenneté mondiale » ou de « conscience sociale et environnementale ». Sous l'effet des avancées de la RSE, l'économie de marché se transforme progressivement en « économie sociale et environnementale de marché », dont les principes s'appliquent à l'ensemble des acteurs socio-économiques. Ce mouvement revêt apparemment un caractère plus cosmopolite que patriotique, mais il est en fait accompagné par des formes plus sophistiquées de protectionnisme et de nationalisme économique.

Patriotisme économique et protectionnisme

Les mesures protectionnistes se sont multipliées à la suite de la crise financière de 2008. Depuis cette date, les signalements par l'OMC d'entraves aux échanges ont été trois fois plus nombreux que les mesures en faveur du libre-échange (Bourguinat, 2019). Des distorsions de différents types ont été pratiquées par tous les pays (développés et en développement) : contingentement des importations, embargos sur les exportations, droits de douane et taxes dérogatoires, glissements des cours des monnaies, clauses diverses de sauvegarde, nouvelles normes sanitaires... Le gouvernement américain a renforcé dès 2009 l'American Buy Act appliqué aux commandes publiques. Il a été suivi dans plusieurs autres pays, mais n'a pu être instauré dans l'Union européenne faute d'accord entre ses membres.

Les divers courants du patriotisme économique ont appliqué des modèles basés sur une taxation ou un contingentement autoritaire (plus ou moins sélectif) des importations, ainsi que sur des aides financières et des politiques monétaires favorables à l'exportation. Les gouvernements ont appliqué des mesures relevant de la hard law (législations et réglementations), puis à partir des années 1980, de la soft law (normes, labels, valeurs culturelles) et depuis les années 2000, de la rough law (pressions administratives et morales). Ils ont actionné des leviers à la fois matériels (actions sur les exportations et importations), immatériels (influences marketing et culturelles) et financiers (orientation des investissements par diverses mesures de protection ou de soutien). Ils ont de plus en plus recouru aux nouvelles technologies d'information et de communication, ainsi qu'à l'intelligence économique, pour détecter et contrôler les innovations, les entreprises pionnières et les marchés émergents (Guillochon, 2007).

Sur le plan défensif, la plupart des Etats ont modulé ou supprimé les droits de douane en fonction des menaces que font peser les importations sur les productions nationales agricoles et industrielles. Mais les droits de douane ont été substitués ou complétés par un arsenal de restrictions aux échanges qui limitent l'accès aux importations sur les marchés nationaux, de l'Union européenne ou de certaines zones de libre-échange. Les entraves techniques consistent principalement à fixer des normes à finalités sociale, sanitaire et/ou environnementale difficilement atteignables par les entreprises étrangères, afin de leur interdire l'accès à certains marchés. Ces normes contribuent à protéger la santé des consommateurs, à sécuriser le travail et à protéger l'environnement, mais leur profusion, leur hétérogénéité et leur instabilité ont contribué à renchérir les coûts de production et à décourager les citoyens européens (Laine, 2019). Afin de protéger leurs industries de la concurrence étrangère, certains Etats (comme la France avec les normes Afnor et l'Allemagne avec les normes DIN) se livrent à des « surenchères normatives », en « sur-transposant » les normes internationales sur leurs marchés domestiques. Un des arguments avancés par le gouvernement anglais actuel en

faveur du Brexit porte sur « l'inflation normative » imposée par l'Union européenne.

Les réglementations de la concurrence contribuent également à stimuler les rivalités entre les entreprises, mais aussi limiter les positions dominantes - et donc le pouvoir de marché - des entreprises, notamment étrangères. La lutte anti-dumping est un enjeu majeur du patriotisme économique. Elle est rendue d'autant plus difficile que les formes du dumping ont beaucoup évolué. Il y a dumping lorsque le prix d'un produit importé est inférieur à sa « valeur normale », à son prix de revient et/ou à son prix de vente sur le marché intérieur. Au dumping commercial (correspondant à une vente à perte) se sont adjoints les dumping social (exploitant de faibles coûts du travail), fiscal (basé sur des subventions et/ou une fiscalité avantageuses) et écologique (irrespectueux des normes anti-pollution). La lutte anti-dumping a donné lieu à l'application de dispositifs négociés de plus en plus sophistiqués : droits de douane modulés, quotas sélectifs, taxes ciblées, accès restreint aux marchés publics, compensations ou contreparties diverses, réglementation des prix de transfert intra-groupe, création d'un marché des droits carbone, encadrement des paradis fiscaux... Cette diversification des mesures protectionnistes a contribué à rendre les négociations d'accords et de contrats internationaux plus tendues car basées sur des rapports de force.

Par ailleurs, la plupart des Etats-nations se sont dotés de stratégies et d'organisations de défense économique portant sur de la veille technologique, du renseignement stratégique et de la sécurisation des intérêts et des données sensibles du pays. Aux Etats-Unis, le Committee on Foreign Investments in the United States (CFIUS) a pour mission d'apprécier la compatibilité d'un investissement étranger avec la notion de « sécurité nationale ». En France, Le comité interministériel de liaison de sécurité économique et le Commissariat à l'Information Stratégique et à la Sécurité Economique (CISSE) coordonnent les actions des services publics (DGSE, DGSI, DRSD...) et privés des grandes entreprises, exerçant des missions d'intelligence économique.

Les instruments et nationalisme économique

A partir des années 1980, le ralentissement de la croissance des pays développés, les succès remportés par les Nouveaux Pays Industriels – et notamment par la Chine – ont favorisé l'apparition d'un nouveau type de mercantilisme, qualifié par Krugman (1998) de « néo-mercantilisme » ou de « mercantilisme éclairé ». Selon les pays et les gouvernements, ce dernier a revêtu des formes plutôt défensives – relevant du protectionnisme – ou plutôt offensives – apparentées au nationalisme. Les premières sont les expressions des patriotismes territorial et culturel, tandis que la seconde se réclame plutôt du patriotisme national.

C'est pourquoi le patriotisme économique est parfois confondu avec le nationalisme économique, dont le terme a été introduit par Pavlovsky à la veille de la Grande dépression, afin de dénoncer les excès du libéralisme. Heilperin (1960) définit le nationalisme économique comme étant une théorie visant l'autarcie (ou l'auto-suffisance) économique d'un pays, grâce à sa fermeture à la concurrence étrangère, mais aussi à la conquête de ressources extérieures situées dans son « l'espace vital ». Le concept de nationalisme économique est donc clivant. Reich (1993) est favorable à un « nationalisme économique défensif, minimal et légitime », mais opposé à un « nationalisme économique expansionniste, offensif et illégitime ». Le nationalisme économique a notamment prospéré en Europe et au Japon au cours des années 1930. Après 1945, la guerre froide a partagé le monde en deux blocs aux systèmes économiques opposés, au sein desquels les impérialismes commerciaux, respectivement américain et soviétique, ont occulté les particularismes nationaux et découragé les initiatives patriotiques. Le nationalisme économique a été tout à la fois l'objet des critiques à l'encontre des régimes autoritaires qui ont sévi au XXe siècle, de l'impérialisme industriel américain, du colonialisme pratiqué au XIXe siècle...

Les actes de repentance de certains gouvernements occidentaux envers les anciens peuples colonisés, prononcés au nom d'une « justice historique », sont venus condamner des pratiques révolues de nationalisme économique.

Les instruments du nationalisme économique se sont largement diversifiés depuis la fin des Trente

glorieuses, notamment en France, avec la nationalisation des industries stratégiques et des banques en 1981, puis, lors de leur privatisation, avec la constitution de « noyaux durs » fermés aux capitaux étrangers. Les politiques d'incitation publique ont été de plus en plus différentes entre les Etats-nations. Les gouvernements français successifs ont privilégié les « champions nationaux » avant de s'intéresser aux filières industrielles ; leurs homologues allemands et italiens ont plutôt favorisé les PME et ETI exportatrices (le middlestand allemand et les districts industriels italiens) ; les autorités japonaises et coréennes ont soutenu respectivement les keiretsus et les chaebols...

L'exercice du nationalisme économique a également fait appel à des politiques monétaires basées sur des faibles taux d'intérêt favorables à l'investissement et à la consommation, ainsi que sur des dévaluations (dites « compétitives ») des monnaies nationales, afin de stimuler les exportations. Mais l'ouverture internationale des marchés financiers et l'indépendance (parfois relative) des banques centrales ont rendu ces pratiques de plus en plus difficiles. Elles ont dû être accompagnées par diverses restrictions aux importations pour éviter les déséquilibres extérieurs et l'inflation des prix à la consommation. Suivant une forme « digitale » du patriotisme, certains pays, comme la Chine, projettent de créer des marchés de crypto-actifs nationaux afin de permettre le paiement des produits fabriqués localement par une nouvelle monnaie électronique.

Dans l'histoire des pays occidentaux, l'exercice du nationalisme économique s'est parfois inscrit dans le cadre de stratégies ou de politiques industrielles destinées à soutenir les avantages concurrentiels sur les marchés internationaux, des entreprises publiques et privées « d'intérêt national ». Ces politiques ont soulevé des débats entre les libre-échangistes et les patriotes économiques, les premiers soulignant les défaillances récurrentes de l'intervention publique et les seconds dénonçant les défaillances du marché international. Les interventions publiques ont parfois été occasionnelles et défensives afin de soutenir des entreprises en difficulté ou

d'éviter les prises de contrôle étrangères de « fleurons industriels ». Les incitations ont été parfois planifiées, comme en France au cours des années 1960 et 1970, afin d'édifier des groupes industriels et bancaires (les « champions nationaux ») capables d'affronter les multinationales étrangères.

Après la crise de 2008 et les avancées des technologies numériques, plusieurs gouvernements ont réhabilité les politiques industrielles, mais ces dernières présentent des objectifs et des modalités disparates : « notre ambition pour l'industrie » en France, « stratégie industrielle 2030 » et « industrie 4.0 » en Allemagne, « industria 4.0 » en Italie, « made in china 2025 » en Chine... Ces stratégies ont donné lieu à des programmes marquant un certain retour au nationalisme économique (Lafay, 2008), mais les institutions internationales ont continué à préconiser des politiques industrielles essentiellement orientées vers le libre-échange. Selon le FMI (Cherif, Hasanov, 2019), les facteurs-clé de succès d'une politique industrielle doivent reposer sur le désengagement de l'Etat dont les missions sont de « privatiser les entreprises publiques, protéger les activités innovantes, délaissier les secteurs condamnés, ne soutenir que les industries exportatrices, et enfin, stimuler la concurrence entre les entreprises locales et étrangères ».

Le nationalisme économique s'est surtout heurté à l'internationalisation des capitaux des entreprises. Les ouvertures des sociétés cotées aux capitaux étrangers, les délocalisations de sièges et d'unités opérationnelles (offshoring) et les ajustements des prix de transferts (à des fins d'optimisation fiscale) ont conduit Reich (1993) à affirmer que « les frontières des Etats-nations et les nationalités des entreprises n'avaient plus de signification ». Les fusions, acquisitions ou Offres publiques d'achat (OPA) de la part de sociétés multinationales, de fonds d'investissement ou de hedge funds étrangers, ont suscité des émotions de plus en plus vives dans les opinions publiques. En France, la tentative d'OPA de Pepsi sur Danone, l'OPA de l'indien Mittal sur Arcelor, la fusion de GDF et de Suez, le contrôle d'une branche d'Alstom par l'américain GE et le projet de contrôle de l'autre branche par Siemens... ont été suivis de discours officiels en faveur de la protection des industries stratégiques en 2003, de la promotion des industries locales (la « marinière ministérielle ») en 2014..., mais n'ont pu enrayer le mouvement. La défense contre les OPA étrangères

hostiles a fait appel à une ingénierie juridique et financière de plus en plus sophistiquée : réglementation des investissements directs étrangers (IDE), constitution de « noyaux durs » dans le capital des groupes d'intérêt stratégique, émission d'actions à droits de vote multiples et de bons de souscription d'actions à un tarif préférentiel, multiplication des plaintes pour abus de position dominante... Ces actions n'ont pu empêcher une dilution des intérêts nationaux dans le capital des grandes entreprises européennes. En France, 48% des actions des sociétés cotées au CAC 40 étaient détenues par des capitaux étrangers en 2013. Cette part a pu être réduite à 42% en 2019, car cette dérive a provoqué un sursaut de patriotisme économique et une vague de « renationalisation du capital financier », qui a été notamment assurée par : - l'identification de secteurs d'activité essentiels pour la sécurité nationale ;

- le renforcement du rôle des investisseurs institutionnels (comme en France, la Caisse des Dépôts ou la Banque Populaire d'investissement) auprès de certains groupes industriels ou financiers « sensibles » et de jeunes PME innovantes ;

- la multiplication des fonds d'investissement souverains chargés de prendre des participations dans des entreprises locales ou étrangères ;

- le développement de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié dans des entreprises créatrices d'emplois locaux.

Certaines lois extraterritoriales américaines, comme le Patriot Act¹, le Foreign Corrupt Practices Act², le Sarbanes-Oxley Act³, le Bank Secrecy Act⁴, le Cloud Act⁵..., ont parallèlement été détournées de leur fonction première, afin de pénaliser des groupes industriels et bancaires étrangers par de lourdes amendes, d'en prendre le contrôle et/ou d'accéder à des secrets de fabrique étrangers. Cette nouvelle forme de guerre commerciale a permis au fisc américain de récupérer plus de 14 milliards \$ (à la fin de 2018) auprès des grandes firmes européennes. Ces actions de déstabilisation se sont multipliées partout dans le monde (Laidi, 2019). Pierrucci (2019) montre comment la justice américaine utilise la législation en faveur de la lutte anti-corruption pour prendre des « otages

économiques » et exercer un « chantage » sur la direction d'Alstom et le gouvernement français, afin de favoriser la prise de contrôle de sa branche énergie par le groupe américain GE. Ces pratiques dites « patriotiques » ont suscité des réactions de la part des institutions et des opinions de l'Union européenne.

Patriotisme économique et unionisme

L'Union européenne est au cœur des polémiques qui opposent libre-échangistes et patriotes économiques. A la suite de Perroux (1961), Allais (2002) soutenait que les échanges industriels et commerciaux ne doivent plus être limités aux marchés nationaux, mais étendus à « des groupements de pays proches », comme le Marché commun. Il déplore toutefois que ce dernier soit « le plus ouvert de la planète ». La mise en place de barrières protectionnistes efficaces aux frontières du « premier marché du monde » s'est toujours heurtée aux réserves de la plupart des pays membres - notamment de l'Allemagne - qui restent attachés, pour diverses raisons, à l'ouverture de leurs économies. Le gouvernement français demeure isolé lorsqu'il applique une taxe provisoire sur le chiffre d'affaires des GAFAs ou lorsqu'il propose d'instaurer un European Buy Act. Ces dissensions remontent à la création en 1957 de la Communauté Economique Européenne qui a été directement inspirée par le modèle anglo-saxon d'économie de marché, afin de l'opposer au modèle du Comecon appliqué à l'est de l'Europe. Depuis cette date, la construction de l'Union européenne a donné lieu à de vifs débats entre unionistes, fédéralistes et souverainistes, sur la pertinence de la notion de « patriotisme européen ». Les premiers, acquis au libre-échange, prônent une Europe « à géométrie variable » avec un « noyau dur », constitué par les pays fondateurs de l'Union et des pays périphériques. Les seconds, animés d'un « patriotisme européen », souhaitent l'instauration d'un véritable « gouvernement économique » de l'eurozone. Les troisièmes, fidèles aux patriotismes nationaux, réclament l'indépendance économique et monétaire de chaque Etat-membre.

Les traités européens ayant retenu le principe de la libre concurrence, la plupart des industries européennes n'ont ainsi pu bénéficier d'une protection pérenne face aux concurrents étrangers. En 1992, la signature du Traité de Maastricht a entraîné un abandon de souveraineté monétaire de la part des douze puis des dix-neuf Etats-membres de la zone euro, leur interdisant toute dévaluation compétitive. Puis la succession des crises immobilière, grecque, bancaire, économique... survenues à partir de 2008, a affecté les économies nationales les plus fragiles et a creusé les fractures entre Etats-membres, notamment entre les pays du nord et du sud de l'Europe. Le 23 juin 2016, le vote par le peuple anglais de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne a mis en lumière les limites d'un « patriotisme économique européen ».

La négociation des derniers grands accords commerciaux fait l'objet de vives critiques, au nom du patriotisme économique, de la part de fractions croissantes de producteurs et de consommateurs européens. Les traités multilatéraux ou accords bilatéraux négociés ou en négociation sur l'échange de services (TISA), entre l'Europe et le Canada (CETA), entre l'Europe et les Etats-Unis (TAFTA ou PTCI), entre l'Europe et le Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay), entre l'Europe et le Japon (JEFTA), entre l'Europe et divers pays (Corée du sud, Singapour, Inde...) répondent essentiellement aux principes du libre-échange, bien qu'ils soient assortis de mesures restrictives protégeant les industries stratégiques et sensibles des pays signataires. Ces « accords de nouvelle génération » suppriment les droits de douane (sauf exceptions) et atténuent certains obstacles non tarifaires (comme des normes sanitaires ou environnementales). Ils s'étendent aux services, aux marchés publics et à la propriété intellectuelle. Ils prévoient des systèmes d'arbitrage privé en cas de litige entre les entreprises et les Etats. Ils suscitent des réactions de plus en plus critiques - sinon violentes - de la part des agriculteurs et des consommateurs, qui redoutent « l'apocalypse

alimentaire » provoqué par le « boeuf aux hormones brésilien » et le « poulet lavé au chlore » canadien ».

Les altermondialistes s'allient ainsi aux patriotes économiques nationaux pour dénoncer les risques encourus par ce type d'accord. Les altermondialistes craignent tout à la fois des atteintes à la démocratie, aux droits de l'homme, à la santé des consommateurs et à l'environnement. Ils invoquent le non-respect des modèles responsables instaurés notamment par l'accord de Paris. Ils réclament que des débats, à l'échelle de l'Union et de chaque Etat-membre, précèdent la ratification des traités. Les patriotes économiques préconisent plus particulièrement des accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux respectant des principes de réciprocité et d'équilibre des échanges entre les pays signataires. Ils demandent que ces accords rendent plus « justes » ces échanges, en conformant les termes aux chartes des organismes internationaux comme l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'IOSC (International Organisation Standards Committee)

Le projet chinois de « route de la soie » annoncé en 2013 révèle également les dissensions entre les pays membres. Le projet, qui réunit 68 pays, vise à sécuriser et à développer les échanges entre la Chine et l'Europe, par de nouvelles liaisons maritimes, ferroviaires et routières. Il est interprété par les protectionnistes comme un levier de l'expansionnisme commercial chinois, et par les libre-échangistes, comme une nouvelle forme d'accord multilatéral.

Ces constats montrent que l'existence d'un « patriotisme européen » supposerait celle d'un espace public et d'une identité partagées par tous les citoyens de l'Union. Le patriotisme économique exige la volonté commune et la culture partagée d'une communauté morale. Ces conditions doivent être réunies pour interpréter les règles de plus en plus complexes de l'économie sociale et environnementale de marché et pour actionner les dispositifs de plus en plus sophistiqués du protectionnisme et du nationalisme économique.

Ces constats montrent également que l'exercice du patriotisme économique fonctionne « à front renversé » depuis 2016, puisque les Etats-Unis, championne du libéralisme, multiplie les mesures ou les menaces protectionnistes, tandis que l'Union

européenne, berceau des Etats-nations, soutient plutôt le libre-échange.

Avec un certain sens prémonitoire, Brocard (1933) prévoyait l'ouverture des économies nationales afin d'exploiter des ressources complémentaires d'origines domestique et étrangère. Il pressentait l'inévitable cohabitation du libre-échange et du protectionnisme, mais celle-ci implique de réguler les échanges interindustriels et de restructurer les chaînes de création de valeur industrielle et commerciale. La limitation des échanges commerciaux est donc rendue difficile car elle contribuerait à détruire ou à affaiblir des filières industrielles complètes. Les outputs exportés par l'Union européenne incluent près de 40% d'inputs non européens.

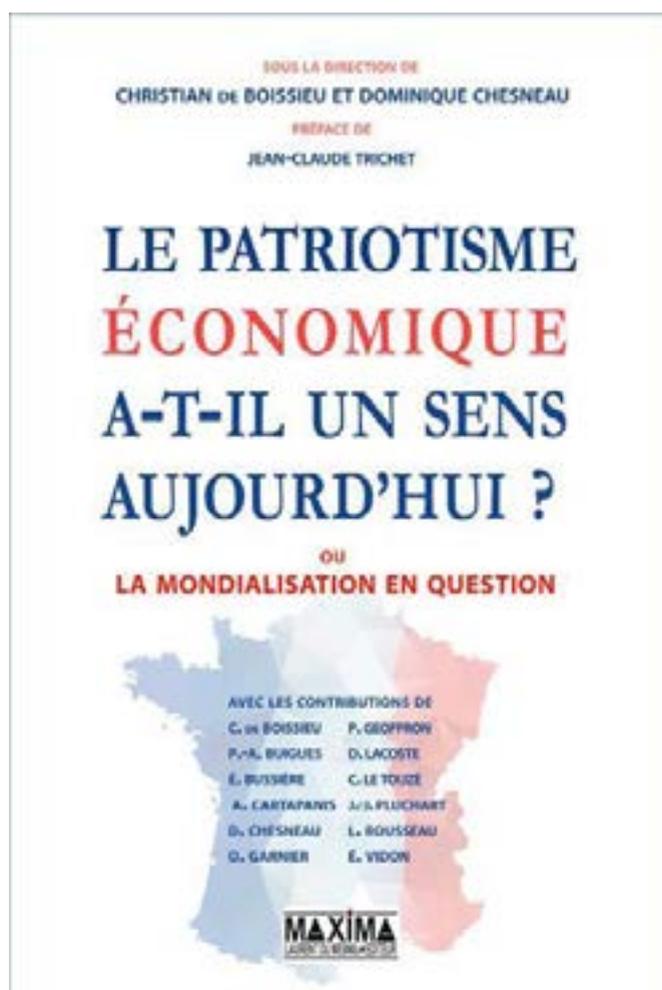
Conclusion

Les multiples paradoxes observés dans les échanges commerciaux internationaux contribuent à éclairer la nature du patriotisme économique contemporain et à en expliquer la renaissance. Ce dernier s'adapte progressivement aux principales forces qui transforment les échanges internationaux : la globalisation et l'intégration des chaînes productives, la financiarisation et la numérisation des transactions. Il répond aux critères fondateurs - d'ordre territorial, culturel et national - du patriotisme économique. Il mobilise toutes les parties prenantes de chaque Etat-nation. Il porte sur ses ressources matérielles, immatérielles et financières.

Il actionne un arsenal de plus en plus étendu de pratiques et d'instruments empruntés au libre-échange et à la RSE, aux leviers des hard, soft et rough laws, aux modes traditionnels de négociation et aux leviers des réseaux sociaux. Il recouvre des patriotismes à la fois d'Etat et spontané, défensif et offensif, flexible et à géométrie variable. Il passe par une appropriation du territoire conjuguant une approche globale et un enracinement local des échanges économiques. Il s'inscrit dans un processus de « glocalisation » des échanges, exploitant des ressources globales et locales. Il s'efforce de concilier les solidarités locale, nationale et universelle. Cette exploration des nouvelles formes du patriotisme économique montre que leur émergence implique une responsabilité sociale et environnementale,

1. Loi (2002) fournissant aux Etats-unis les outils appropriés pour déceler et contrer le terrorisme.
2. Loi américaine (1977) pour lutter contre la corruption d'agents publics à l'étranger.
3. Loi américaine (2001), imposant de nouvelles règles sur la comptabilité et la transparence financière
4. La loi américaine (1970) sur la déclaration des transactions en devises et sur les transactions étrangères, vise à lutter contre le blanchiment.
5. Cloud Act (Claryfying Lawful Overseas Use Of Data Act) accordant depuis 2008 l'accès des données personnelles aux Juridictions américaines.

exercée à la fois par un Etat garant de la souveraineté nationale, un citoyen respectueux de valeurs universelles, un producteur soucieux de corriger les externalités de ses activités, et un consommateur conscient des effets à long terme de ses comportements. Ces nouvelles formes visent donc à assurer à la fois la souveraineté des peuples et sa subsidiarité à des principes universels fondés sur le respect des droits de l'homme et la préservation des ressources de la planète. Elles tentent à la fois de préserver les équilibres socio-économiques des Etats-nations et les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux du XXIe siècle.



Extrait du chapitre 8, de l'ouvrage, rédigé par
Jean-Jacques Pluchart :

**« *Le patriotisme économique a-t-il un sens aujourd'hui
ou la mondialisation en question* »**

Par Christian de Boissieu et Dominique Chesneau
Parution aux éditions Maxima

[Disponible à la commande](#)

L'ÉGALITÉ UN FANTASME FRANÇAIS

Michel de Rosen



Jean-Louis Chambon

Président fondateur du Cercle Turgot

Héritée de la Révolution, l'égalité s'est installée sur le fronton de la République pour témoigner de cette promesse faite aux Français, et reprise en pacte social par le CNR (le conseil national de la Résistance) en 1945. Curieusement, la France reste le seul pays au monde à avoir prioriser ainsi cette valeur en devise nationale.

C'est dire le défi qui lui est attaché et les débats passionnés, les prises de positions tranchées qu'elle suscite, le tout exacerbé par la crise pandémique censée toucher prioritairement les plus faibles de la Société.

Sur bien des points, précise l'auteur, l'égalité reste « une passion française » avec ce qu'elle transporte de facto d'irrationalité et de fantasme.

Il y a d'abord ce déni de la réalité, cette tendance nationale à préférer le « ressenti » aux faits : Ainsi, alors que la France est, grâce (ou pour son malheur) à son « Etat-providence », le pays le plus égalitaire au monde, celui qui redistribue le plus (57 % de sa production), le champion toutes catégories des prélèvements obligatoires et des réglementations multiples, il se trouve que certains (avec le député François Ruffin) « n'hésitent pas à... recommander...« la fin de la parenthèse libérale » !!!

En réalité, la France a poussé ses vertus égalisatrices jusqu'à devenir au sens plein du terme « socialiste » depuis 1975 en renouant avec son péché mignon de l'économie administrée et de l'orgie de la suradministration.

« [...] Les français surestiment le niveau des inégalités, préfèrent l'égalité apparente à l'égalité réelle en s'arc-boutant sur la réduction des inégalités de revenus, négligent le combat de la mobilité sociale... ».

Michel de Rosen éclaire de son exceptionnelle expérience de grand commis de l'Etat, de chef d'entreprise, d'expatrié, et « enfant d'immigré » ce rôle de pionnier que la France joue pour le développement

de l'égalité dans le monde et dans notre pays.

La pandémie agit à la fois comme un catalyseur et un révélateur de nos forces et de nos faiblesses : L'égalité à la française reste, une valeur [...] qui nourrit le progrès républicain, une réalité [...] la France championne du monde en la matière, mais, incarne un [...] fantasme jamais complètement assouvi dans l'imaginaire collectif, (ne serait ce qu'en raison que tout un chacun, comme le disait un humoriste, estime « en droit » d'être un peu plus égal que les autres et surtout de son voisin !).

Michel de Rosen, en grand sage, ne croit pas (ou plus) aux « grandes réformes », radicales. Il avance des pistes pour progresser plutôt « à petits pas » sur cet ambitieux chemin en acceptant que les inégalités (jusqu'à un certain point) soient aussi un stimulant.

« [...] comme en thermodynamique : si tous les éléments sont à même température il n'est pas possible de faire émerger l'énergie : les différences créent l'énergie et les richesses... »

C'est aussi la pensée de Friedrich Hayek* que Turgot aurait approuvé : « [...] il y a toutes les différences du monde entre traiter les gens de manière égale et tenter de les rendre égaux.

La première est une condition pour une société libre alors que la seconde n'est qu'une nouvelle forme de servitude. »

Une contribution intellectuelle précieuse, largement documentée pour apporter sur ce sujet qui sans doute animera fortement le « monde d'après », la part de lucidité qui lui fait défaut.

A noter qu'elle se double d'une postface de l'auteur « Pavane pour l'énarque défunt » qui à elle seule aurait mérité une publication à part entière.

Un grand moment. Pour tous publics.

Michel de Rosen

L'ÉGALITÉ UN FANTASME FRANÇAIS



Tallandier

L'égalité : Un fantasme français

Par Michel de Rosen

283 pages - 18,90 €

Paru aux éditions Tallandier

[Disponible à la commande](#)

* Friedrich HAYEK. LA ROUTE DE LA SERVITUDE 1944

S'ADAPTER OU PÉRIR

- COVID 19 : FAIRE FRONT -

Pascal Picq



Jean-Louis Chambon
Président fondateur du Cercle Turgot

C'est dans un nouveau dialogue avec Denis Lafay que Pascal Picq a choisi de passer au révélateur de la science anthropologique les enseignements qu'induit la pandémie du Covid-19, pour aujourd'hui et pour demain. Au fil des pages apparaissent les attributs de « l'évolution », science dont l'auteur est l'un des plus éminents experts.

Plus que jamais il apparaît en effet nécessaire de s'adapter : La conscience d'une Société nécessairement « évolutionnaire » n'a jamais été aussi forte qu'à travers la perception de cette addition d'événements, sanitaires, économiques, sociaux, géopolitiques et entrepreneuriaux qui frappent la Planète avec ce virus. Chaque décision, chaque acte accompli maintenant détermine « le jeu des possibles » des générations futures. Aussi « le jour d'après » pourra être un « grand et beau jour » à condition de définir un projet reposant sur des causes ultimes ; de celles qui invitent à épargner nos désirs et nos envies immédiates pour une autre société. L'évolution ce n'est pas le passé, mais le succès de la descendance et des conditions de la réalisation des possibles que nous ignorons...

Mais nous n'avons pas tout à inventer pour trouver cette « voie » chère à Edgard Morin...

Les innovations éclosent partout dans le monde... mais le plus difficile reste à concevoir : en faire une nouvelle synthèse pour l'avenir de l'Humanité.

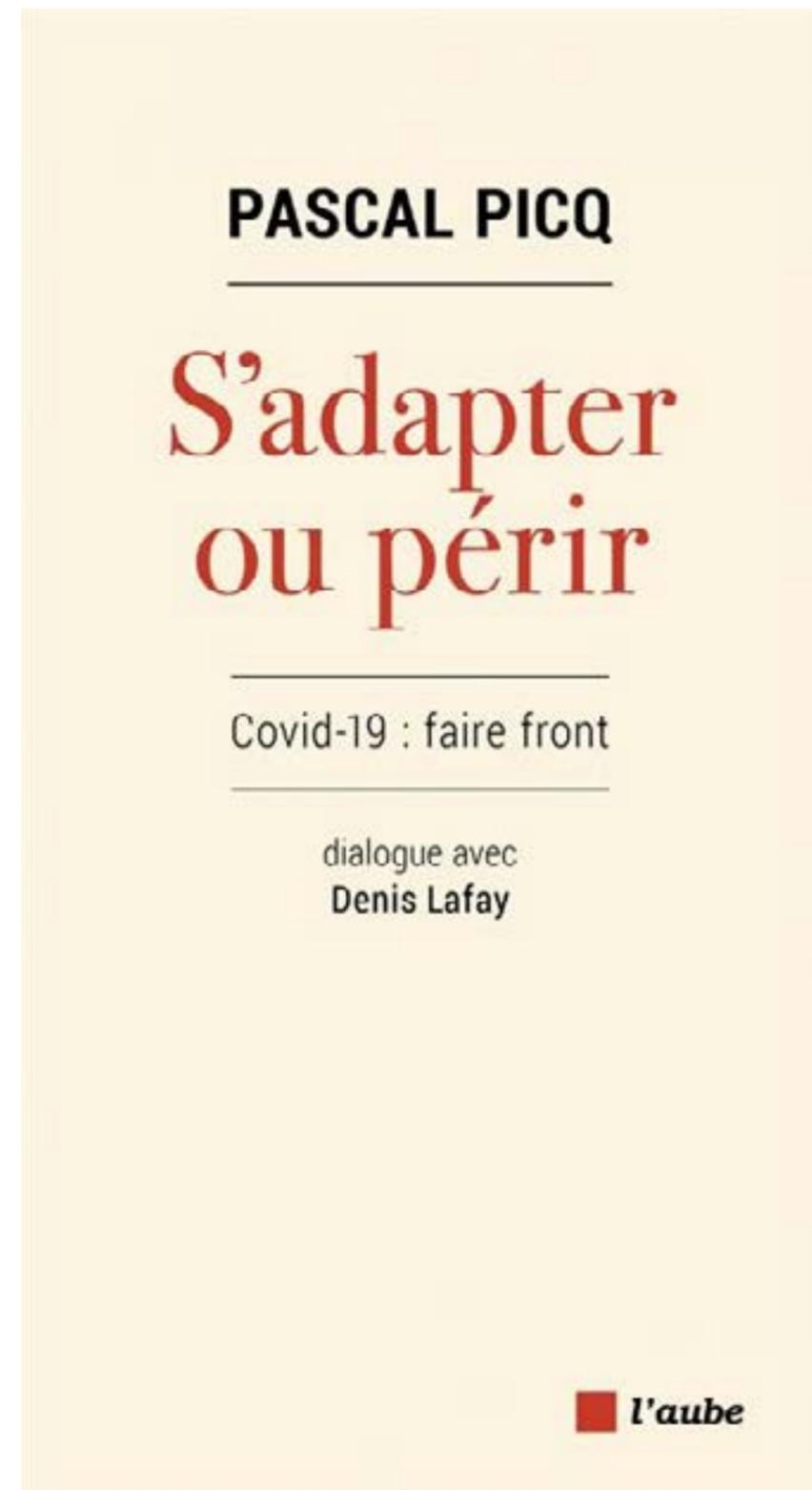
Ainsi pourrions retrouver « les jours heureux » que promettait entre autres, le conseil national de la Résistance, car « [...] toute civilisation meurt de l'incapacité de repenser le support de son succès, de l'incapacité de comprendre que la destruction des environnements annonce la sienne [...] c'est la logique des écosystèmes... ».

Prendrons-nous le risque de disparaître ?

Pascal Picq apporte à nouveau une forte contribution à une salutaire prise de conscience des enjeux et des défis qui sont devant nous.



Pascal PICQ
Paléanthropologue est spécialiste de l'évolution de la lignée humaine et des grands singes.
Auteur de nombreux ouvrages de référence dont chez le même auteur
« Une époque formidable »



« S'adapter ou périr
-Covid-19 : Faire front - »

Paru aux éditions de l'Aube

170 pages - 16 €

[Commander l'ouvrage](#)

VOULONS-NOUS (SÉRIEUSEMENT) CHANGER LE MONDE?

Bertrand Badré



Jean-Louis Chambon

Président fondateur du Cercle Turgot

La crise du Covid est pour l'auteur « une formidable occasion » [...] de remettre à plat le système économique et monétaire et « la façon de le financer [...] » s'appuyant sur sa riche expérience, tant du secteur privé que public, comme sur ses valeurs (fortes) et avec un optimisme chevillé au cœur, Bertrand Badré s'attache à proposer ce qui ressemble en tous points à une feuille de route pour nous convaincre de prendre la « bonne direction ». Toutefois, il ne renie en rien ses fondamentaux : « [...] je continue de penser que l'économie de marché qui permet de confronter une offre et une demande, de répartir la richesse, d'allouer les ressources dans un environnement contraint reste le meilleur des systèmes [...] et, que le capitalisme qui soutient cette économie de marché notamment par l'accroissement de la productivité que permet l'investissement et l'appui du capital, reste dans son fondement un outil de progrès [...] ».

On comprend alors que ce n'est en rien une révolution que propose l'auteur mais plutôt des propositions pour « recanaliser » le capitalisme actionnarial, pour gommer ses effets de type « néolibéral » et le mettre au service du bien commun. Il est convaincu de la capacité du capitalisme à se réinventer et à s'inscrire dans de nouvelles normes conduisant vers un destin « plus vert et un monde où les inégalités reculeraient ».

A rebours d'un certain fatalisme ambiant, Bertrand Badré nous invite à nous prendre en main avec passion et pédagogie pour faire enfin apparaître une économie de marché « équitable et durable ».

En espérant que sa foi profonde qui se double d'une âme de poète, dans la filiation de Paul Eluard puisse devenir rapidement... autoréalisatrice et que, peut-être, la terre apparaisse « bleue comme une orange »...



Bertrand Badré

Ancien directeur général de la Banque Mondiale est un économiste et haut dirigeant d'organisations et de groupes bancaires.

Il dirige un des fonds d'investissement.



« *Voulons-nous (sérieusement)
changer le monde ?* »

Paru aux éditions Mamee Editions

200 pages - 17 €

[Commander l'ouvrage](#)

LE POUVOIR DE LA DESTRUCTION CRÉATRICE

Par Philippe Aghion, Céline Antonin et Simon Bunel



Jean-Louis Chambon
Président fondateur du Cercle Turgot

Cet essai collectif, accessible à un public moins économiquement informé, très documenté, résulte très largement des cours et des travaux de recherches dispensés sous l'égide de Philippe Aghion au Collège de France.

Sa thèse centrale vise à éclairer le pouvoir de la destruction créatrice identifiée par Schumpeter et celle de la transformation du capitalisme pour « les orienter vers une prospérité plus durable et mieux partagée ». Les auteurs valident scientifiquement l'intuition Schumpeterienne et ils l'approfondissent : La destruction créatrice est bien ce processus par lequel de nouvelles innovations se produisent continuellement et rendent les technologies existantes obsolètes, de nouvelles entreprises venant constamment concurrencer celles en place, de nouveaux emplois et activités étant créés et sans cesse remplacés celles existantes.

Il montre, et la crise pandémique que nous vivons renforce la démonstration que, plutôt que de vouloir « dépasser » le capitalisme il faut chercher à mieux le réguler.

Pour les auteurs, changer radicalement de système économique alors que malgré ses effets pervers (inégalités, destructions d'emplois, etc) le capitalisme « a hissé nos sociétés à des niveaux de prospérité inimaginables en à peine deux cents ans !! », n'est pas la bonne option... Car le pouvoir du capitalisme via cette destruction créatrice est dans sa capacité formidable à créer de la croissance.

« Le défi est alors de mieux appréhender les ressorts de ce pouvoir pour l'orienter dans la direction souhaitable [...] vers une croissance plus verte et plus juste ». Comment minimiser les effets potentiellement négatifs du système ?

Comment éviter que les innovateurs d'hier ne se transforment en rentiers conservateurs ? Quelles forces utiliser et quelle place pour l'Etat dans ce défi ?

Le grand intérêt de ce remarquable ouvrage est d'apporter des réponses concrètes à nombre de ces questions à travers l'élaboration d'un nouveau paradigme « pour poursuivre et amplifier la quête de richesse des Nations. »

Pour tous publics.

Cette parution marquera sans aucun doute de son empreinte 2020.



Philippe Aghion
Professeur au Collège de France



Céline Antonin
Économiste à l'OFCE, maître de conférences à Sciences PO



Simon Bunel
Économiste à la Banque de France



« *Le pouvoir de la destruction créatrice* »

Paru aux éditions Odile Jacob

436 pages - 24,90 €

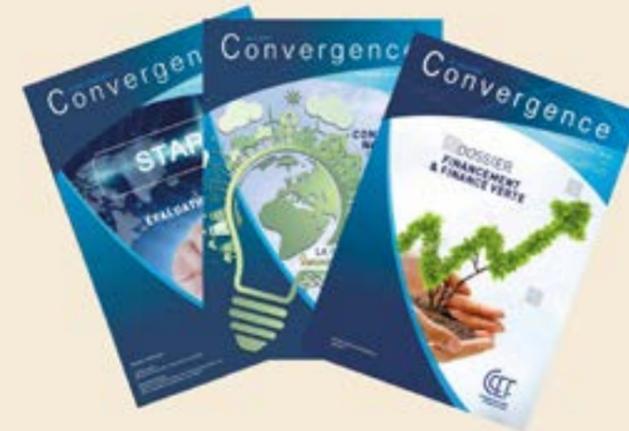
[Commander l'ouvrage](#)

CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE 2020 DES PROFESSIONS

Dans la limite du budget de la profession.

		Modalités 2020
	<i>Validées au Conseil de Gestion du 21 novembre 2019</i>	
Professions n'ayant pas accès à la trésorerie	Plafond annuel de prise en charge	1 400€
	Plafond journalier de prise en charge	350€
Professions ayant accès à la trésorerie	Plafond annuel de prise en charge	900€
	Plafond journalier de prise en charge	300€
	% d'accès à la trésorerie	150%
	Montant minimum d'accès à la trésorerie	120 000€

La revue ... Incontournable



Je découvre...

Je m'abonne



Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !



6 avenue Mac-Mahon - 75017 Paris

Contact - Sylvie Gaillet-Latté :

Tél : 01.44.94.27.70

Mél : ccefsl@ccef.net